



Mutuelle collective imposée par mon employeur

Par **nadia62**, le **07/12/2012 à 18:16**

Bonjour

Je suis en CDI depuis 2 ans dans une association intermédiaire, mon association n'a pas de convention collective.

Une mutuelle collective doit sous peu nous être imposer. Mon employeur me dit que je suis tenue d'accepter, que je ne peux pas la refuser. La loi Evin est trop difficile à comprendre pour moi.

Si quelqu'un peut m'éclairer cela me rendrait bien service.

J'ai une mutuelle personnelle depuis plusieurs années et j'en suis très satisfaite, donc je ne voudrai pas changer de mutuelle

Je vous remercie par avance.

Bonne soirée

Par **P.M.**, le **07/12/2012 à 18:36**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment la prévoyance-maladie d'entreprise a été instituée, si c'est par décision unilatérale de l'employeur, référendum par question posée aux salariés ou Accord collectif d'entreprise...